

**LA VILLE D'AMQUI DEMANDE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL UNE RÉVISION
DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE**

Amqui, le 19 avril 2023. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui s'étant tenu le 17 avril dernier, une résolution a été adoptée afin de déposer une demande officielle au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec ainsi qu'au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec visant à réviser leurs programmes d'aide financière pouvant subventionner les projets de la municipalité, et ce, en tenant compte des coûts réels des projets déterminés lors de l'ouverture des soumissions.

La Ville a déposé des demandes d'aides financières dans le cadre de projets visant la réfection de tronçons de réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux et a reçu des confirmations de financement, dont le programme FIMEAU (Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau). Toutefois, le montant de l'aide financière de ce programme est déterminé en fonction d'un montant de base par mètre linéaire d'infrastructures (conduites, trottoirs, rue, etc.) établie en décembre 2019. Donc, le MAMH (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation) n'a pas majoré ses taux de base en fonction des augmentations importantes des trois dernières années.

Au cours des dernières semaines, la Ville d'Amqui a procédé à un appel d'offres dans le cadre du projet de renouvellement de conduites pour la rue Desbiens dont les coûts ont plus que triplé, passant de 795 000 \$ en 2019 à près de 2,5 M\$ en 2023. Ce projet était initialement subventionné à un maximum de 80 %. Lors de l'ouverture des soumissions, les montants éligibles ne représentaient que 25 % des coûts réels. La Ville a dû rejeter l'ensemble des soumissions puisque celles-ci dépassaient largement le budget et le règlement d'emprunt prévus. Nous avons donc été dans l'obligation de reporter le projet de réfection de la rue Desbiens.

« Lorsque l'aide financière ministérielle est insuffisante et inadaptée à la réalité de la municipalité, celle-ci se voit dans l'obligation d'assumer les coûts excédentaires qui sont susceptibles d'engendrer une répercussion directe sur le compte de taxes des citoyens ou de renoncer au projet, malgré les démarches entamées. La Ville d'Amqui doit veiller à une gestion efficiente des dépenses et doit tenir compte de la capacité de payer de ses citoyens » indique Sylvie Blanchette, mairesse de la Ville d'Amqui.

La Ville demande donc au gouvernement de bonifier les programmes d'aide financière existants et de proposer de nouveaux programmes proposant des critères et des investissements tenant compte des besoins de la municipalité.



État de la rue Desbiens

- 30 -

Source :

M. Guillaume Viel
Directeur général
Ville d'Amqui
418 629-4242, poste 1224
dg@amqui.ca

Entrevues :

Mme Sylvie Blanchette
Mairesse
Ville d'Amqui
418 629-4242, poste 1200
info@amqui.ca